

EXPOSITION DEVINETTES AU PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire de Raville a organisé le 16 mai 2023 une exposition/devinette avec des silhouettes/charades et des cache-cache/photographies. Les visiteurs devaient les trouver ou reconnaître.

S'en est suivi d'une chanson interprétée par les enfants « La Tendresse » de Bourvil.

Et pour finir un petit moment convivial qui a permis à tous de discuter autour d'une boisson et d'un bon morceau de gâteau (offert par les parents, merci à tous !).

SILHOUETTES-CHARADES

Dans un premier temps, chaque enfant a composé sa charade d'après son prénom.

Nous avons combiné un travail dirigé et un travail libre, avec un temps de réflexion sur des œuvres d'artistes connus.

Ensuite par groupe de 2, ils ont tracé les contours de leurs corps, avec la posture qu'ils souhaitaient.

Puis est venu le temps de créer sur leur support, une face en autoportrait, l'autre à leur guise.



CACHE-CACHE - PHOTOGRAPHIQUE

Pour ce projet, nous avons observé divers travaux de photographes et chaque enfant a dû réfléchir à une mise en scène afin de faire un portrait tout en se cachant. Objectif : savoir se mettre en avant tout en se dissimulant de façon poétique ou humoristique.



REJOIGNEZ-NOUS

RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR/TRICE PERISCOLAIRE

Le périscolaire recherche pour la prochaine rentrée scolaire :

- un ou une animatrice périscolaire pour le temps de midi
- à compter du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024
- à raison de 8h/semaine

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter :
Anne BOUCHÉ - Directrice du périscolaire de Raville
au 09.67.09.46.26 ou par mail : periscolaire.raville@orange.fr



Commune de RAVILLE

Juin 2023

Lettre d'information



EVENEMENTS A VENIR

- **samedi 1^{er} juillet** : kermesse de l'école, de 9h45 à 12h : danse et théâtre. A partir de 12h, restauration (barbecue), boissons et jeux en extérieur
- **week-end du 19 et 20 août** : fête patronale
- **dimanche 20 août** : brocante dans le village

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 7 juillet au lundi 24 juillet inclus. En cas d'urgence, merci de vous adresser à Monsieur le Maire ou à ses adjoints. Merci de votre compréhension.

LE MOT DU MAIRE

A l'arrivée des vacances, le plus important est de retenir le week-end du 19 et 20 août car notre fête retrouve ses fastes d'antan avec l'arrivée de manèges et le maintien des animations et repas.

Bravo à l'équipe du foyer qui continue de grimper en puissance avec une palette d'activités de plus en plus large.

Il faut féliciter le dévouement de tous ces bénévoles qui contribuent à rendre notre village attrayant.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Michel URBAN

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE SECHERESSE

A compter de lundi 26 juin, une grande partie du département de la Moselle (dont le bassin de la Nied) est placée en alerte sécheresse.

Les usagers sont invités à réduire leurs consommations d'eau potable et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables pour éviter une baisse des nappes phréatiques et préserver les milieux naturels.

Ainsi, il est interdit :

- de laver les véhicules (sauf dans les stations)
- de laver les trottoirs, les terrasses et façades (sauf si réalisé par des entreprises spécialisées),
- de remplir des piscines privés,
- d'arroser les jardins, massifs fleuris, cultures entre 8h et 20h....



CONSEIL MUNICIPAL : SEANCES DU 27 MARS ET DU 9 JUIN 2023

Ce qui a été voté le 27 mars 2023 :

• Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022

Compte administratif budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	172 183,24 €	Dépenses	170 816,59 €
Recettes	180 534,51 €	Recettes	21 886,19 €
Excédent	+ 8 351,27 €	Déficit	- 148 930,40 €

Les comptes de gestion sont réalisés par le percepteur parallèlement à la comptabilité effectuée par la commune, donc les chiffres sont les mêmes que ceux mentionnés ci-contre.

Compte administratif budget « groupe scolaire »

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	230 464,36 €	Dépenses	5 735,43 €
Recettes	246 626,04 €	Recettes	600,34 €
Excédent	+ 16 161,68 €	Excédent	- 5 135,09 €

• **Maintien des taux des taxes directes locales pour 2023** : Le conseil municipal a validé le maintien des taux de la taxe foncière bâti (30%) et non bâti (53,50 %) en l'état. Le produit des taxes attendu s'élève en 2023 à 89 862 € (contre 81 098 € en 2022).

• **Baisse des participations des communes au fonctionnement du groupe scolaire** qui passe de 148 177,7 € en 2022 à 129 000 € en 2023 (somme répartie sur chacune des trois communes proportionnellement à leur population).

• **Clôture du budget annexe « lotissement » au 31/12/2022** : Le résultat de clôture du compte de gestion « lotissement » fait apparaître un déficit de 52 577,65 € (déficit qui sera intégré au budget principal).

• **Attribution d'une subvention au foyer de 1 500 €** pour l'organisation de la fête patronale.

• **Maintien de Monsieur André EHRARD en tant que 2^e adjoint au Maire** après le retrait de ses délégations.

• Vote des budgets :

Les budgets de l'année 2023 (principal et école) ont été soumis au vote et validé à l'unanimité par le conseil municipal. Ils prévoient et autorisent les recettes et les dépenses de la commune et du groupement scolaire pour l'année en cours.

Le fonctionnement, ça regroupe quoi ?

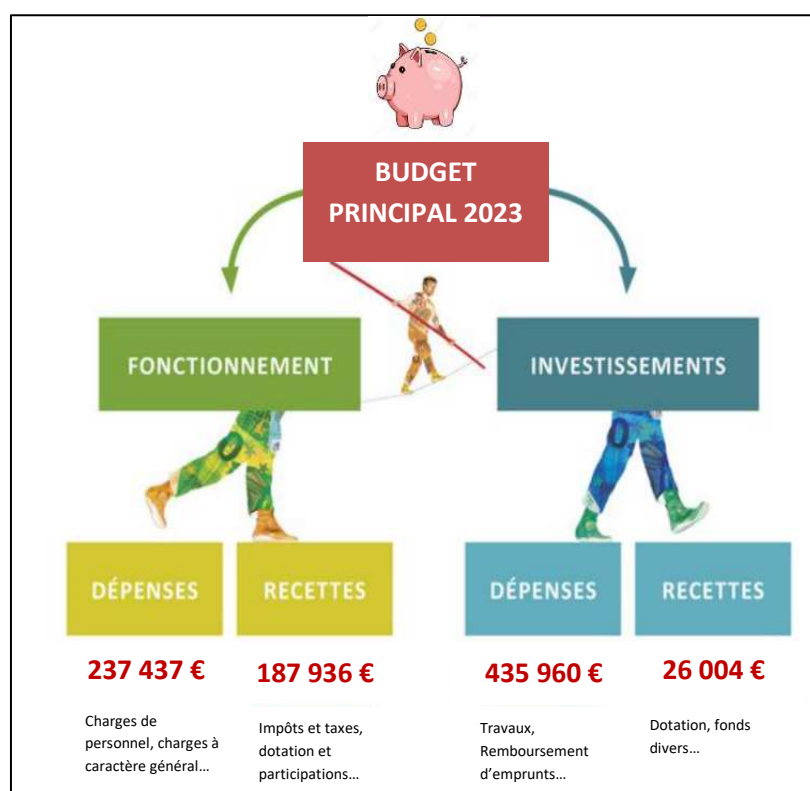
En matière de dépenses, ce sont essentiellement les charges de gestion courante (49% des dépenses en comptant l'intégration du déficit de fonctionnement du budget lotissement de -52 577,65 €, la participation au fonctionnement du groupe scolaire...), les charges de personnel (7% du total des dépenses) et les charges à caractère général (33% des dépenses). Concernant les recettes, on y retrouve les impôts et taxes (72% du total) et les dotations et participations de l'Etat et de la CCHCPP (24% des recettes).

Recettes : 187 936 €

Résultats d'exploitation antérieurs : 133 833 €

Dépenses : 237 437 €

Virement à la section d'investissement : 84 332 €



Et les investissements ?

Les décisions sont prises afin d'assurer la qualité des infrastructures et des services tout en maîtrisant les dépenses. Cette année, les dépenses sont provisionnées pour les travaux de réfection de la rue des rentiers et les travaux à venir sur les bâtiments communaux.

Recettes : 26 004 €

Virement de la section de fonctionnement : 84 332 €

Solde d'exécution antérieur : 325 624 €

Dépenses : 435 960 €

Ce qui a été voté le 9 juin 2023 :

• **Election des délégués et des suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales** (dimanche 24 septembre 2024) :

- est élu titulaire : Cyrille BECKER ;

- sont élus suppléants : Matthieu GOBILLOT (1^{er} suppléant), André EHRARD (2^e suppléant) et Michel URBAN (3^e suppléant).

• **Approbation pour la mise en place d'une convention de prestation de services** (notamment pour le balayage) et **d'une convention de numérisation des documents d'urbanisme** avec la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange.

• **Réalisation d'aménagements sur le chemin rural n°5 et le chemin rural n°6**. Deux demandes d'autorisation d'aménager une partie de ces deux chemins communaux ont été faites à la commune : une pour résoudre des problèmes de ruissellement (maison à la sortie du village en direction de Servigny) et l'autre pour la création d'un accès en vue d'une construction future (accès par la rue de la Lache). Conformément au Code rural, les travaux seront réalisés par la commune et refacturés aux personnes concernées par les deux projets correspondants.

La commune fera estimer, dans le même temps, le coût de la réhabilitation complète du chemin n°6 en vue de faire aboutir le projet porté par le CMJ de création d'un parcours de santé.

• **Réalisation de travaux d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau potable** rue de la Lache.

• **Mise à l'étude de la reprise d'un chemin privatif (sous réserve de faisabilité)**. Le conseil municipal du 16 novembre 2004 avait accepté le principe visant à intégrer dans la voirie communale l'emprise privée du terrain devant les propriétés du lotissement dit « Papillier ». Cette rétrocession nécessite au préalable de clarifier un certain nombre de points.

• **Révision à la hausse des tarifs du périscolaire pour les extérieurs à compter du 1^{er} septembre 2023.**

• **En divers, présentation des comptes définitifs du lotissement :**

- Total des ventes de terrain : 1 642 086 €

- Total des dépenses : 1 296 317,78 €

Soit un bénéfice de 345 000 €

